



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel IDOIPE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, et M. Patrick NAVARRO, Adjointes,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Anne BARBET, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOIPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maitena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Hélène HIEL, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2026

Il est exposé à l'assemblée qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'informer de la situation financière de la commune et de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (dépenses de personnel, avantages en nature, temps de travail).

La délibération spécifique du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le Rapport d'Orientation Budgétaire seront, conformément à la loi, transmis à la Communauté de Communes du Haut-Béarn et mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Après avoir entendu ce rapport,

Et en avoir débattu,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 32 voix pour, et 1 abstention (M. Hugo COUCHINAVE),

- **CONFIRME**, par un vote, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 15 avril 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 17/04/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

